

Je reviens sur la délibération n°4 du Conseil de Métropole de vendredi 21 septembre 2018, car la presse quotidienne n'en a pas dit un mot. Or, il s'agit d'une délibération de la plus grande importance. Le Président avait refusé par principe que j'en sois le rapporteur, alors que j'ai pensé ce projet, je l'ai écrit et comme je suis le Maire de la Commune concernée, les investisseurs se sont adressés à moi. Le Président Rossinot ne voulant pas dire le mot "rapporteur", a fini, pour introduire mon intervention, par lâcher que j'allais faire "une sorte de rapport"...

Je diffuse le contenu de mon intervention, car un rapport donne des précisions sur la délibération et le vote qui s'en suit prend donc en considération ce rapport...

"Mr le Président, chers collègues,

Je vous remercie de me donner la parole sur ce dossier, et je dois dire qu'à la surprise générale nos rapports viennent de basculer en une fraction de seconde...

Je vous avais demandé avec insistance de pouvoir en être le co-rapporteur, et d'être identifié en tant que tel, mais vous refusiez en restant sur une position de principe.

Et voilà que soudain, vous inventez un nouveau concept ! Le concept "d'une sorte de rapport". C'est nouveau, ça n'existait pas, ça vient de sortir ! Je me retrouve donc être "une sorte de rapporteur".

Et cela est juste, puisque c'est un projet que je vous ai proposé depuis plusieurs années et qui, jusque là, n'avait pas été rendu possible. Nous avons travaillé ensemble avec Eric Pensalfini et vous-même, car ce projet est d'intérêt métropolitain, à bien des titres.

Il se situe principalement sur le territoire de la Ville de Tomblaine, sur la Plaine Flageul pour une surface de 42,5 hectares.

C'est donc également un enjeu énorme pour la ville dont je suis le maire.

Je connais bien ce projet, comme je connais bien ce territoire et d'ailleurs, j'en profite pour vous faire remarquer que sur la diapositive que vous projetez actuellement il y a une erreur : vous situez le karting Oberlin à Tomblaine, alors que celui-ci est basé à Nancy...

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Tomblaine voté en son temps à l'unanimité par le Conseil Municipal de Tomblaine, puis à l'unanimité le 27 Novembre 2007 par le Conseil de Communauté Urbaine prévoyait sur la Plaine Flageul, de relier la Ville à la Ville. En effet, cet énorme no man's land en grande partie en friche permanente sépare encore aujourd'hui les 2 quartiers prioritaires dans la politique de la ville que sont l'ex-quartier Jartom à Tomblaine et Mouzimpré à Essey-lès-Nancy.

C'est pour cela d'abord que ce projet est aujourd'hui nécessaire.

Ce projet va complètement dans le sens de l'intention exprimée dans le PLU, il offre une véritable cohérence territoriale mais également en terme d'attractivité et de développement économique.

Nous sommes à la convergence de plusieurs opportunités énormes pour la Métropole.

- Il y a d'abord une emprise foncière importante et disponible.
- Il y a des besoins métropolitains recensés qui trouvent réponses dans ce projet.

- Il y a des investisseurs intéressés.

- L'idée serait de proposer un pôle métropolitain, d'activités, de sports, et de loisirs. Le contexte actuel permet d'imaginer en toute logique, le développement économique à partir d'activités sportives et de loisirs.

C'est un modèle ressemblant à certaines villes aux Etats-Unis dans lesquelles se développent sur une partie d'agglomération de façon concentrée une activité repérée et spécifique. Cela donne une lisibilité et par conséquent une attractivité.

Nous avons au bord de l'étang de la Méchelle, des activités nautiques : Canoë-Kayak, Aviron. Nous avons à Tomblaine le Stade Marcel Picot et ses annexes pour le Football, le Stade Raymond Petit pour l'athlétisme, les gymnases Cossec de Tomblaine et les installations sportives (piste d'athlétisme aux alentours), la Maison Régionale des Sports, où l'on recense pas moins de 113 employeurs.

On peut et je pense que c'est indispensable aller un peu plus loin à St Max/Essey et considérer le Creps qui, sera base arrière des Jeux Olympiques 2024 à Paris.

Nous avons tout autour de la Plaine Flageul des installations intéressantes (Espace Jean Jaurès, Salle de Gymnastique, Dojo, Gymnases).

Sur le site de l'aérodrome nous avons une fausse piste de karting (non homologuée) mais appelée à se développer, une école de pilotage aéronautique, et un ensemble d'entreprises dénommé la Communauté du drone.

Si nous avons le projet de faire en sorte que, la caserne des pompiers de Tomblaine déménageant, cette parcelle serait immédiatement investie pour développer une structure d'activités sportives ou de loisirs, on aurait alors une continuité géographique pertinente.

Et au milieu de tout cela, nous avons des investisseurs qui font des propositions.

Financièrement, ça peut être intéressant pour le Grand Nancy, puisque ces investisseurs vont acheter les terrains. Mais plus encore, ces investisseurs proposent des infrastructures dont le Grand Nancy a besoin. Je citerai en particulier la patinoire très attendue ou encore une possibilité de mutualisation de parkings dans le cadre de l'usage du stade Marcel Picot (on est à 200 m à pieds en passant par le tunnel sous l'avenue de la Fraternité).

Et puis, la ligne numéro 3 de transport en commun devant traverser à terme la Plaine Flageul en direction d'Essey-lès-Nancy, des parkings pourront être également mutualisés pour servir de parking relais.

L'idée de proposer un développement très recentré sur l'activité sportive et de loisir (en y ajoutant forcément quelques commerces de bouche et de restauration) vise à positionner ce projet pour qu'il ne soit pas en concurrence avec les commerces du Centre Ville ou ceux de la Porte Verte.

On peut imaginer une mise en cohérence de l'ensemble de ces activités en terme d'offre pour le public du Grand Nancy voire même d'un public venu de beaucoup plus loin. Cela signifie attractivité et emplois.

Ce projet rapportera financièrement de l'argent à la collectivité, beaucoup plus qu'il ne lui en coûtera.

Enfin, j'ai parlé de convergences d'opportunités : emprise foncière disponible, originalité du projet, investisseurs volontaristes,...

Il y a une autre opportunité qui à mon sens ne devrait pas être négligée. J'ai dit que le creps serait base arrière des JO 2024 à Paris. Si nous nous engageons dans ce projet dès maintenant, il sera possible d'associer la Métropole par ce projet à cette labellisation.

Nous aurons là la capacité d'accueil d'équipes sportives étrangères qui, en base arrière, pourront s'entraîner, et se préparer, tout en n'étant qu'à une heure quarante de Paris par le TGV...

Là encore, en terme de lisibilité et d'attractivité, nous pouvons jouer gagnants.

Monsieur le Président, j'émetts le vœu que cette délibération ne reste pas délibération de principe et que l'on entre maintenant réellement dans une phase opérationnelle."

À la suite de cette intervention, Éric Pensalfini a également rapporté de façon assez courte, car j'avais couvert le sujet, mais aussi parce que nous sommes d'accord sur ce projet. Il a précisé que j'aurais pu mentionner aussi le skate-park à proximité, à Nancy et il a raison.

Il n'y a eu aucune demande d'intervention.

Le Président a mis aux voix. Votes favorables à l'unanimité.

Quelques minutes plus tard, entre deux autres délibérations, le Président a informé l'assemblée qu'il avait oublié "dans le dossier de Tomblaine" (sic) de préciser que le Comité de suivi serait composé d'Eric Pensalfini (Vice-Président dans sa délégation), de lui-même quand ce sera nécessaire en sa qualité de Président et d'Hervé Féron, Maire de la Commune. Aucune remarque n'a été faite. Il a mis aux voix : unanimité pour.

C'est très important, car si on veut que le projet aboutisse, il faudra être volontariste, et pragmatique, un comité restreint sera donc plus adapté. Ce qui n'empêchera pas de travailler avec les autres élus dans leurs domaines de compétences respectifs chaque fois que cela sera nécessaire....